



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2023-05-08

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 08 mai 2023, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2, est absent
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5, est absent
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 23-05-050

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 23-05-051

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2023

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-05-052

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2023

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

Résolution # 23-05-053



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 23-05-054

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 152 419.60\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 821 799.13\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 974 218.73\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Retrait d'un dossier de la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que par sa résolution numéro 23-03-029, le conseil municipal a approuvé la vente pour taxes de l'immeuble suivant : propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7861-11-6714 ;

ATTENDU que le 13 avril 2023, le propriétaire de l'immeuble visé a effectué le paiement minimum requis des soldes passés dus 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu de retirer le dossier de la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes et d'en informer la MRC d'Acton ainsi que le centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Approbation du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022

Les documents n'ayant pas encore été déposés par la firme comptable, ils seront déposés à la prochaine de ce conseil. Le MAMH a annoncé l'application d'une tolérance administrative, faisant en sorte que les municipalités auront exceptionnellement jusqu'au 15 juin 2023 pour transmettre le rapport financier 2022.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Chambre de commerce de la région d'Acton, tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton

Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation.

Demande de M. Michel Gauthier concernant la taxation pour la catégorie d'immeuble forestier

Le conseil ne donnera pas suite à la demande. Le maire en discutera à la prochaine séance du conseil des maires à la MRC d'Acton.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 23-05-055

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Demande d'utilisation du terrain de baseball pour une ligue de balle-donnée pour adultes

ATTENDU la demande de M. Stéphane Duclos, responsable et organisateur de la ligue, afin d'utiliser sans frais le terrain de baseball de la municipalité pour y tenir une ligue de balle-donnée pour adultes les lundis et mercredis soir du 15 mai au 25 octobre 2023 ainsi que les mardis à partir du 1^{er} septembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue de la ligue sur son terrain et donne accès sans frais aux infrastructures des loisirs de la municipalité à l'organisateur (terrain de baseball et bloc sanitaire) pour la saison 2023 ;

QUE le travail nécessaire à l'entretien et à la préparation du terrain (grattage du terrain, traçage des lignes, pose des buts, etc.) soit la responsabilité des organisateurs et que la municipalité s'engage à leur fournir le matériel nécessaire à cette fin et que si les organisateurs demandent que la municipalité réalise ce travail, ceux-ci seront facturés selon les taux indiqués au règlement de taxation et tarification ;

QUE la présente autorisation est conditionnelle à ce que les organisateurs signent le contrat de location ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès des organisateurs et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-05-056

Demande du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'utilisation d'un terrain de la municipalité

Il est unanimement proposé et résolu d'autoriser le CSSSH à utiliser temporairement le terrain de la municipalité (lot numéro 6 520 235) afin d'y installer des classes modulaires pour une durée d'environ un an et demi pour l'année scolaire 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de M. Mario Hébert concernant un accès à travers une clôture

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

Coop de santé de la MRC d'Acton, programme de partenariat 2023

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h13 et se termine à 20h20. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Résolution # 23-05-057

Installation de clôtures au terrain des loisirs

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'approuver la soumission de Clôture Multi-Design au montant de 10 122\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-05-058

Achat et épandage de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'engager une dépense approximative de 12 000\$ net et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire appel à Les entreprises Bourget afin d'effectuer les travaux d'épandage d'abat-poussière sur les chemins en gravier de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Résolution # 23-05-059

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU qu'en ce mois de mai 2022, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la conseillère poste numéro 6, Mme Diane Daigneault soit nommée mairesse suppléante jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-05-060

Modification au Programme d'aide financière aux activités sportives offert aux résidents de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de modifier le programme, celui-ci faisant partie intégrante de la présente résolution en tant que programme révisé.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 23-05-061

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Ministère des Transports : proposition de renouvellement du contrat d'entretien hivernal

ATTENDU que le contrat de déneigement et de déglacage des routes collectrices vient à échéance à la fin de la présente saison et qu'une nouvelle entente est requise ;

ATTENDU que le ministère des Transports désire connaître l'intention de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

QUE le conseil a pour intention de signer un nouveau contrat selon les exigences proposées dans la correspondance du ministère datée du 28 avril 2023 ;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Marc Lévesque, à être signataire cette entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Résolution # 23-05-062

Demande d'aide financière au programme « Accueillir en français »

Il est unanimement proposé et résolu d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à déposer une demande d'aide financière au Programme de promotion et de valorisation de la langue française « Accueillir en français » pour le projet de la Fête nationale organisée par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de mars 2023 réalisés par la firme Asisto

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'avril 2023

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire - Construction d'un abri à abrasif.
- Emploi été Canada : confirmation de subvention.
- MRC d'Acton et des Maskoutains : plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de mars 2023

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mars 2023

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de mars 2023

Le conseil en prend acte.

Dépôt de la facture de la ville d'Acton Vale concernant la quote-part fin année 2022 du service des incendies

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Éloi Champigny : suivi sur les inscriptions de soccer.

19. Règlements

Aucun règlement.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout des prochains sujets à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ces sujets n'impliquent aucune documentation utile à la prise de décision.

Résolution # 23-05-063

Inscription à une formation pour un élu

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'autoriser le conseiller Eloi Champigny à s'inscrire à une formation de la FQM au montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-05-064

Suivi sur l'avancement des travaux de réfection du pont du 5^e rang par le ministère des Transports

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5^e rang au-dessus de la rivière Le Renne ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu de demander au ministère un échéancier de réalisation des travaux ainsi qu'une mise à jour sur l'ouverture prévue du pont à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 23-05-065

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h32 et se termine à 20h37. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu de lever l'assemblée à 20h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Directeur général
& greffier-trésorier